

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU**

Délibération n°2025_059

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt deux décembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 18/12/2025

Date d'affichage : 18/12/2025

PRESENTS: CAMBOURNAC Thierry. DELOUS Fabrice. CASTAY Lionel. LAMARQUE Hervé. MEYLAN Marielle. Fabien LACOME. BAQUE Benoît CECEILLE Colette GASNIER Marie-José

EXCUSES ou ABSENTS : SOURBE Thomas. ANCELET Sylvie. MINJSBERGEN Cornélius.. Hervé CHARLES. CASTAING Laurence. ADAM Martine.

ONT DONNE PROUDUCATION :

ADAM Martine donne procuration à Colette CECEILLE
CASTAING Laurence donne procuration à Hervé LAMARQUE
Hervé CHARLES donne procuration à Marielle MEYLAN

Secrétaire de séance : Benoît BAQUE

OBJET : Transfert à la CCLG de la compétence extra-scolaire

Le Conseil de la communauté a décidé, par délibération du 12 novembre 2025, de procéder à la modification des statuts communautaires pour intégrer la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes : Création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les enfants de 3 à 12 ans sur le temps extrascolaire (vacances scolaires) ».



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-approuve la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence supplémentaire « Mise en œuvre d'actions en faveur des enfants et des jeunes » telle que définie ci-dessus et intégré au projet de statut modifié joint en annexe,

- demande que ce transfert prenne en compte le cas d'enfants résidents sur le territoire de la CCILG et fréquentant des structures extra scolaires hors CCLH

- demande à Monsieur le Préfet du Gers de prendre l'arrêté modificatif correspondant,

- confie à Mr le Maire le soin d'accomplir toute démarche nécessaire

Proposition d'adoption du contrat Grand Site Occitanie (GSO) « Armagnac, Abbaye et Cités » 2023-2027

Pour :12

Contre :0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

